

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SAGE SELUNE

LE 22 SEPTEMBRE 2017 A 10H00

A SAINT-HILAIRE DU HARCOUËT

Etaients présents ou représentés

Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- Pierre VOGT, conseiller régional de Basse Normandie
- Jacky BOUVET, conseiller départemental de la Manche
- Joseph BOIVENT, maire de la Bazouge du Désert
- Serge SALIOT, maire de St Laurent de Terregatte
- Yann RABASTÉ maire de Huisnes sur Mer
- Daniel PAUTRET, maire de Virey,
- Patrice ACHARD DE LA VENTE, maire-adjoint du Teilleul
- Sylvie CROCHET, maire-délégué de Vezins,
- Marie-Antoinette GUESDON, marie de Pontmain
- Daniel COURTOIS, SMPBC
- Guy DEROLEZ, SDEAU50, CLE de St Hilaire
- Joël PROVOST, SDEAU50, CLE de Baie-Bocage
- Gérard TURBAN, président du SIAEP de Juvigny le Tertre

Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche représenté par Philippe FAUCON
- Monsieur le Président, CCI de Granville, représenté par Cyril SIRRE
- Loïc de CONIAC, Président du Syndicat de la Propriété Agricole de la Manche
- Monsieur le Président de la Fédération des AAPPMA de la Mayenne, représenté par Rémi BETTON
- Monsieur le Président de la Fédération des AAPPMA d'Ille et Vilaine, représenté par Hervé LEMÉE
- Monsieur le Président de la Fédération des AAPPMA de la Manche, représenté par Fabien GOULMY
- Maurice GERARD, association Mayenne Nature Environnement

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Monsieur le directeur départemental de l'AFB, représenté par Arnaud RICHARD

Avaient donnée Pouvoir

- Carine MAHIEU, conseillère départementale de la Manche à Jacky BOUVET
- Jean-Paul GAHERY, vice-président du SENOM à Marie-Antoinette GUESDON
- Gilbert BADIOU, maire de St Hilaire du Ht, à Daniel PAUTRET

Etaients excusés

- Evelyne GAUTIER- LE BAIL, Conseillère Régionale de Bretagne
- Florence DESILLIERE, conseillère régionale des pays de la Loire
- Bernard TREHET, conseiller départemental de la Manche
- Françoise DUCHEMIN, conseillère départementale de la Mayenne
- Erik GOUPIL, maire d'Isigny le Buat,
- Maurice ROULETTE, maire de St Mars sur la Futaie
- Le Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine, représenté par Yvannick JEUSSELIN
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne, représenté par Stéphane Lorin

- Monsieur le Président du Comité Régional de la Conchyliculture
- Jean-Yves SIMON, Eau et Rivières de Bretagne
- Christian QUENTIN, Union Fédérale des Consommateurs
- Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin Seine Normandie
- Monsieur le Préfet de la Mayenne
- Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine
- Madame le Préfet de la Manche,
- Monsieur le Directeur de la DREAL Basse-Normandie
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche, représenté par Rémy BRUN
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine, représenté par Martine PINARD
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne, représenté par Cyril DEMEUSY
- Monsieur le Directeur Territorial des Rivières normandes de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, représenté par Thierry LEFEVRE
- Monsieur le délégué territorial de Manche de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie, représenté par Jean BODIN

Etaient absents

- Louis PAUTREL, conseiller départemental d'Ille et Vilaine
- Marie-Hélène FILLATRE, conseillère départementale de la Manche
- Jean-Claude BRARD, maire de le Loroux
- Hervé DESSEROUER, maire de Mortain,
- Serge DESLANDES, conseiller municipal de Lapenty
- Joël JACQUELINE, maire de St Brice de Landelles
- Gérard BARBEDETTE, maire de Poilley
- Constant BUCHARD, maire de Larchamp
- Le Président du PNR Normandie Maine, représenté par Valérie NORMAND
- Monsieur le Président, CCI d'Ille et Vilaine,
- Monsieur le Président, CCI de la Mayenne
- Mr Le Directeur EDF-Unité de production Centre, représenté par Roger SOUQUIERE

Assistaient également à la réunion :

Stéphane PLESSIS, AFB

Aurélie JOUÉ, Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune

Ordre du jour

- Election du Président et des Vice-Présidents
- Révision du SAGE
- Questions diverses

A. Introduction

Jacky Bouvet accueille les participants. La dernière CLE a eu lieu le 22 septembre 2015. IL explique les raisons de ce long délai. Les élections régionales ont eu lieu en décembre 2015 et auraient dû conduire à un arrêté modificatif de la CLE. Cependant, le dernier arrêté de composition de CLE datant de 2009 et valable 6 ans, la CLE était soumise à un renouvellement complet. Les services de la préfecture ont donc sollicité toutes les assemblées délibérantes. Cependant, la réforme des collectivités a amené de nombreux changements dans le paysage administratif au 1^{er} janvier 2017 : Création de communes nouvelles, communauté d'agglomération, SDEAU50... De plus l'extension du périmètre du SAGE jusqu'au littoral a été validé par arrêté préfectoral du 30 mars 2016.

Les désignations ont donc pris un peu de temps pour aboutir à un arrêté de CLE le 9 juin 2017.

Jacky Bouvet fait état des nouveaux membres.

Pierre VOGT CR Normandie, Evelyne GAUTIER Le BAIL CR Bretagne et Florence DESILLIERE CR Pays de la Loire ont été désignés suite aux dernières élections. Yann RABASTÉ a été désigné suite à l'extension vers la baie et Patrice Achard de la vente pour la représentation équilibrée de l'amont. Le SDEAU50 est représenté par Guy DEROLEZ pour le CLEP de Saint-Hilaire et Joël PROVOST pour celui de Baie Bocage. L'ONEMA est devenu Agence Française pour la biodiversité : Arnaud Richard ingénieur halieutique accompagné par Stéphane Plessis, agent de secteur

Compte tenu des nombreuses réunions et de la sollicitation des élus nombre d'entre eux se sont excusés. Certains ont donné mandat.

B. Election du président et des vice-présidents

Jacky BOUVET rappelle que le règlement intérieur de la CLE prévoit 1 vice-président pour la Manche, 1 pour l'Ille et Vilaine et 1 pour la Mayenne ainsi que 4 autres membres du collège des élus dans le bureau de la CLE. Seuls les membres du collège des collectivités peuvent être candidats et participer au vote. Il rappelle que les présidences et vice-présidences sont remises en question à chaque élection municipale, départementale ou régionale. Il n'y a pas eu de réunion de CLE depuis la dernière élection en 2015. Il demande si quelqu'un demande le vote à bulletin. Personne ne s'y opposant, le vote est réalisé à main levée.

Jacky BOUVET fait appel à candidature pour la présidence de la CLE. Aucun candidat ne se déclarant, il pose sa candidature. Président du SMBS, Président, président du SDEAU, il témoigne de son investissement dans le domaine de l'eau. Joseph BOIVENT souligne que c'est un travail ingrat et que bien que tous ici soient persuadés que le bassin versant est la seule unité de mesure possible en matière de gestion de l'eau, la tentation est grande pour les EPCI de reprendre la main.

Jacky BOUVET souligne que l'été pluvieux ne rattrape pas le déficit de l'hiver et du printemps. Compte tenu changement climatique, il faut s'attendre à des tensions à l'avenir et que la gestion quantitative va devenir un enjeu important, même ici : Saint-Barthélemy a été en rupture d'approvisionnement en décembre.

Jacky BOUVET est élu président à l'unanimité moins 1 abstention.

La vice-Présidence 35 est assurée par Joseph BOIVENT, maire de la Bazouge du Désert, président du Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon et agriculteur. Après de nombreuses années à ce poste, il propose de passer la main à un autre élu. Jacky BOUVET rappelle la nécessité de travailler en bonne intelligence avec les voisins, ce qui permet de voir ce qui est financé d'un côté ou de l'autre des frontières administratives et propose de le maintenir à ce poste. Aucun autre candidat ne se manifestant, il est candidat.

Joseph BOIVENT est élu vice-président à l'unanimité moins 1 abstention.

La vice-présidence 53 est assurée par Jean-Paul GAHERY, vice-président du Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais, président de la commission environnement de la CDC du Bocage Mayennais, agriculteur sur la commune de LESBOIS dont il est maire. Jacky BOUVET propose de le reconduire à la vice-présidence. Aucun autre candidat ne se déclare.

Jean-Paul GAHERY est élu vice-président à l'unanimité.

La vice-présidence 50 est assurée par Daniel PAUTRET, maire délégué de VIREY. Jacky BOUVET propose de le reconduire à la vice-présidence. Aucun autre candidat ne se déclare.

Daniel PAUTRET est élu vice-président à l'unanimité moins 1 abstention.

C. Révision du SAGE

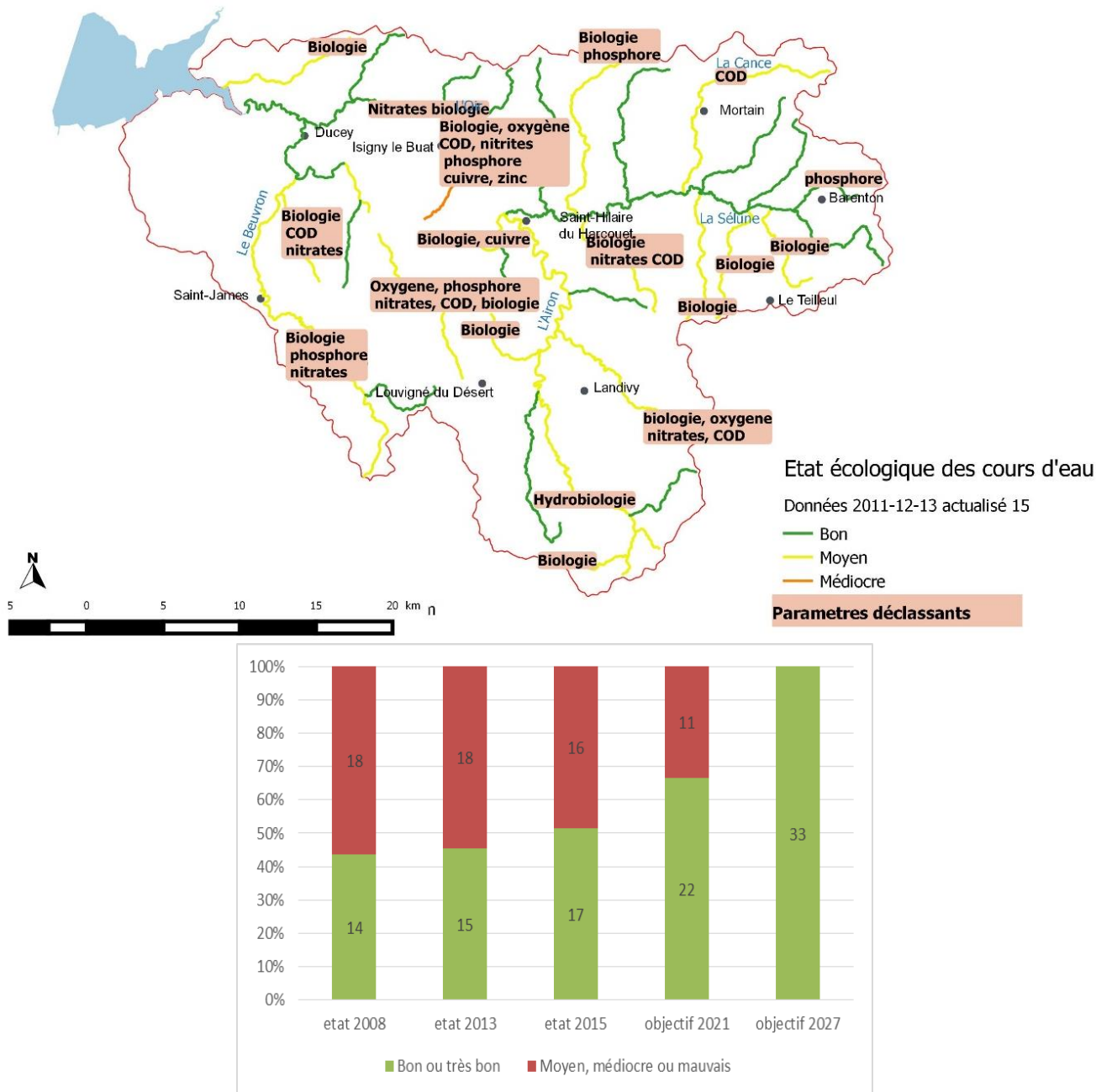
Aurélie JOUÉ présente le périmètre du SAGE Sélune dans la Baie, les objectifs du SAGE de 2007. Sur le fond comme sur la forme, le SAGE doit être révisé. Lors d'une réunion de calage avec les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, la question de la nécessité de cette révision a été posée : y a-t-il encore besoin d'un SAGE sur le bassin de la Sélune ?

Pour y répondre, il faut regarder l'état des masses d'eau et se demander comment atteindre le bon état. Sans SAGE, la réglementation ou l'évolution tendancielle permettra-t-elle d'y arriver ?

Que peut le SAGE ?

De plus le SDAGE a des attentes spécifiques vis à vis des SAGE qui en sont la déclinaison locale.

L'état des lieux du SDAGE fait apparaître que le bon état n'est pas atteint pour de nombreuses masses d'eau en raison de différents paramètres. L'objectif affiché est pourtant d'atteindre le bon état pour 67% des Masses d'eau en 2021 et la totalité en 2027.



La non-atteinte du bon état pourrait amener la France à être sanctionnée pour le non-respect de la Directive Cadre sur l'Eau. Cependant, l'Etat a la possibilité de se retourner vers les collectivités qui ont en charge la gestion de l'eau et n'auraient pas mis en place les actions adéquates. Il apparaît donc nécessaire que localement les collectivités décident de ce qu'il faut faire sur le bassin de la Sélune. La révision du SAGE est donc nécessaire pour organiser, planifier et évaluer les actions à mener.

La révision sera menée en plusieurs étapes.

La première consiste à mettre à jour l'état de lieux : où en est-on ?

Ensuite il faudra évaluer le SAGE de 2007 : ce qui a été fait, pas fait, pourquoi, avec quels effets ?

La prise en compte du SDAGE et l'adaptation au changement climatique amènera à redéfinir les priorités et les pistes de travail pour le nouveau SAGE.

La rédaction du nouveau document, avec un PAGD et un règlement précisera qui fait, quoi, quand, pour atteindre les objectifs fixés.

Des groupes de travail associant membres de CLE et personnes ressources sur le bassin sont proposés.

Pour limiter le nombre de réunions et ainsi s'assurer d'une participation du plus grand nombre, il est proposé de regrouper les thèmes. Les documents de travail seront accessibles sur le site internet pour pouvoir les consulter avant la réunion.

<http://bassin-selune.fr/content/revision-du-sage>

Pour l'état des lieux, 2 groupes seront réunis pour étudier la centaine de pages.

GT Qualité -Quantité	GT Milieux-pressions
Lundi 16 Octobre 14h à 17h	Mercredi 18 octobre 14-17h
maison des services publics, place Delaporte à St Hilaire du Ht	maison des entreprises, place Delaporte à St Hilaire du Ht

Pour évaluer les différents objectifs du SAGE, il a été tenu compte des acteurs concernés.

Les pollutions domestiques et l'eau potable faisant partie du petit cycle et du ressort des collectivités ont été regroupées.

Philippe FAUCON rappelle que l'agriculture est concernée par la partie pollution, mais aussi par le bocage et les zones humides, qui renvoient aussi à la prévention des inondations.

Pour Sylvie CROCHET, les barrages doivent être traités comme les autres ouvrages dans le volet milieux aquatiques, qui sont le support des activités de loisirs. Joseph BOIVENT, considère qu'ils sont un élément important du bassin et auraient pu être traités à part.

L'impact des plans d'eau et de leur multiplicité sont évoqués. Interdire les nouveaux c'est bien, mais que faire de ceux existants, qui sont très nombreux, en Mayenne notamment ? Rémi Betton a rappelé que beaucoup de plan d'eau sur cours d'eau étaient envasés. Celui de Gorrion par exemple a fait l'objet d'une renaturation mais l'implication de toutes les parties prenantes a permis la réussite technique et l'acceptation du projet. Jacky BOUVET insiste sur nécessité de la prise en compte de la continuité écologique.

GT 1 : pollutions domestiques et industrielles + eau potable

Lundi 6 novembre : 14h-17h
maison des entreprises place Delaporte à St Hilaire du Ht

GT 2 : Pollutions agricoles +zones humides et bocage + inondations

Mercredi 8 novembre 14h-17h
maison des services publics, place Delaporte à St Hilaire du Ht

GT3 : Milieux aquatiques + barrages +loisirs nautiques

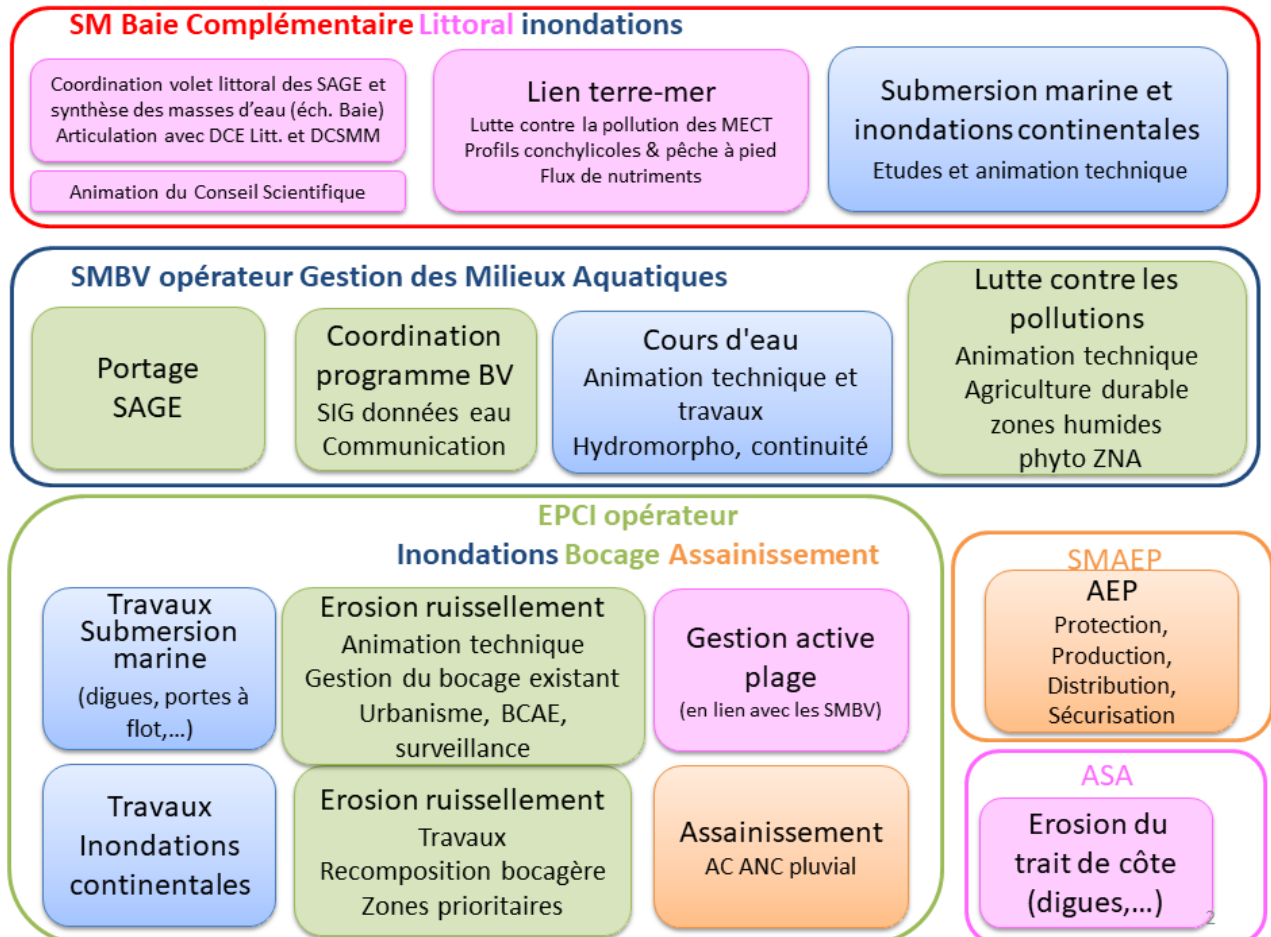
Mercredi 15 novembre : 14h-17h
maison des services publics, place Delaporte à St Hilaire du Ht

Cette première phase sera restituée en assemblée générale le 7 décembre à 20h30 à Saint-Hilaire.

A partir de là pourra commencer en interne la rédaction du document SAGE proprement dit. Des groupes de travail seront envisagés en mai, pour une validation en CLE en juin. Il faudra se poser la question de la relecture juridique et de l'évaluation environnementale, pour lesquels un appui extérieur pourrait être envisagé, selon les exigences de l'Etat et l'accompagnement des financeurs.

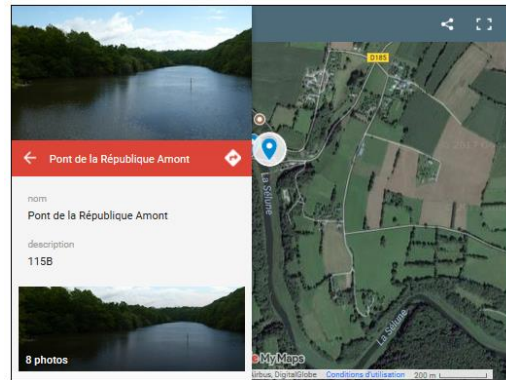
D. GEMAPI

Les lois NOTRE et MAPTAM modifient le paysage des acteurs de l'eau. Une réflexion est menée par l'interSAGE à l'échelle de la baie pour trouver l'organisation la plus adaptée. Les acteurs de l'eau ont validé un schéma d'organisation. Il reste à discuter avec les EPCI, qui sont officiellement dépositaires de toutes les compétences liées au petit cycle (AEP, assainissement) et au grand cycle de l'eau (GEMAPI) pour mettre en place ce partage des compétences.



E. Suivi photographique de la vidange du barrage de Vezins

Jacky BOUVET précise qu'aucune décision concernant l'après vidange n'est prise. Les travaux de vidange sont en cours. Des casiers ont été construits dans l'Yvrande pour stabiliser les sédiments dragués dans le lit de la Sélune. Le curage a commencé en amont et descend au fur et à mesure. Le niveau d'eau est abaissé par palier de 2 m. De la cote 58m en mai on passera à la cote 52 en octobre. Le SMBS assure un suivi photographique mensuel qui permet de suivre l'abaissement du plan d'eau. Les photos sont intégrées à une carte interactive sur le site internet bassin de la Sélune. En cliquant sur l'image, il est possible de faire défiler les photos associées à chaque point.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.